

## ÉNERGIE EN BASSE TENSION

### ÉNERGIE\*

Désignation	Tranche	Prix unitaire (XPF HT / kWh)
Tarif «Petits consommateurs» (puissance souscrite ≤3,3 kVA)	Tranche 1 : 0 à 240 kWh/mois	11,90
	Tranche 2 : Au-delà de 240 kWh/mois	31,10
Tarif «Classique»	Tranche 1 : 0 à 150 kWh/mois	22,00
	Tranche 2 : De 151 à 240 kWh/mois	23,30
	Tranche 3 : De 241 à 360 kWh/mois	40,64
	Tranche 4 : Au-delà de 360 kWh/mois	42,46
Tarif «Eclairage public»	Tranche unique	33,95
Tarif «Usages professionnels et autres usages»	Tranche 1 : 0 à 500 kWh/mois	36,20
	Tranche 2 : De 501 à 1 000 kWh/mois	37,00
	Tranche 3 : Au-delà de 1 000 kWh/mois	39,49
Tarif «Compteurs à Pré-paiement»	≤2,2 kVA (avant le 01/03/17)	13,30
	≤3,3 kVA	20,90
	>3,3 kVA	29,80

### DONT REDEVANCE

Transport TEP	Pour l'ensemble des communes de Tahiti Nord	2,75 XPF/kWh
---------------	---	--------------

### PRIME D'ABONNEMENT MENSUELLE

Tarif «Petits consommateurs»	263 XPF x kVA
Tarif «Classique»	445 XPF x kVA
Tarif «Eclairage public»	400 XPF x kVA
Tarif «Usages professionnels et autres usages»	400 XPF x kVA

### TAXES

Taxes Municipales	Applicables dans chaque commune	
	sur Redevance Transport TEP	0%
T.V.A.	sur Énergie	5%
	sur Prime d'Abonnement	5%
	sur Avance Sur Consommation	5%
Autres	Contribution de Solidarité sur l'Électricité (CSE)	6,30XPF/kWh
	Contribution pour la Solidarité (CPS) sur Énergie, Prime d'abonnement et Avance Sur Consommation	1%

### AVANCE SUR CONSOMMATION

Tarif «Petits consommateurs» et Tarif «Classique» ASC = 25 x P x kVA soit : 975 XPF HT x kVA	P = 39,00
Autres tarifs «Eclairage public», «Usages professionnels et autres usages» ASC = 50 x P x kVA soit : 1 950 XPF HT x kVA	P = 39,00

### Contacts Utiles :

Infos Conseils : **40 86 77 86** - Dépannage : **40 54 32 10**

Par courrier : EDT ENGIE - BP 8021 - 98702 FAA'A PUURAI

Par mail : [clientele@edt.engie.com](mailto:clientele@edt.engie.com) - En ligne : [www.edt.pf](http://www.edt.pf) - Facebook : **EDT ENGIE**

## ANNEXE 2 : BORDEREAU DES FRAIS NON DIRECTEMENT LIÉS À LA FOURNITURE D'ÉNERGIE (BASSE TENSION)

Applicable au 1<sup>er</sup> mai 2022

PRESTATIONS	MONTANT HT (en XPF)	MONTANT TTC (en XPF)
<b>Prestations liées au Contrat d'Abonnement</b>		
<b>Frais de gestion du contrat d'abonnement</b> ( <i>souscription, modification, résiliation</i> )		Non facturé
<b>Edition des documents clients</b> ( <i>souscription, modification, résiliation</i> )		Non facturé
<b>Frais de gestion d'un échéancier de paiement</b> ( <i>mise en place, suivi</i> )		Non facturé
<b>Frais de déplacement pour intervention suite résiliation</b>		Non facturé
<b>Pénalités et interventions pour impayés</b>		
<b>Frais de relance pour impayés</b> <sup>(1)</sup> ( <i>Envoi d'un courrier en recommandé simple</i> )	516	<b>547</b>
<b>Frais de coupure pour impayés au compteur</b> ( <i>Déplacement et intervention de coupure, Déplacement et intervention de reconnexion le jour ouvré suivant le règlement</i> )	9 108	<b>9 654</b>
<b>Reconnexion suite coupure pour impayés au compteur dans la journée</b> ( <i>Déplacement et intervention de reconnexion dans les heures ouvrées de la même journée que le règlement</i> )	4 542	<b>5 177</b>
<b>Prestations diverses</b>		
<b>Frais de contrôle comptage par étalonnage</b> ( <i>Déplacement et pose et dépose d'un enregistreur ou compteur témoin</i> )	12 314	<b>14 038</b>
<b>Frais de fraude</b>		
<b>Frais de fraude au compteur</b> ( <i>Déplacement et intervention de coupure, constitution d'un dossier et traitement administratif</i> )	30 000	<b>34 200</b>
<b>Frais de fraude avec changement de compteur</b> ( <i>Déplacement et intervention de coupure, constitution d'un dossier et traitement administratif, et remplacement du panneau de comptage</i> )	79 703	<b>90 861</b>
<b>Autres services clientèle</b>		
<b>Abonnement à l'agence en ligne edt.pf</b>		Non facturé
<b>Services liés à l'Auto-relève</b>		Non facturé
<b>Abonnement à l'application mobile</b>		Non facturé
<b>Abonnement aux SMS infos EDT</b>		Non facturé
<b>Envoi mensuel par mail de la facture (e-facture)</b>		Non facturé
<b>Impression ou envoi de duplicata de facture</b>		Non facturé

(1) Cette valeur est actualisée à chaque changement du tarif correspondant par les services postaux.

Les frais ci-dessus sont actualisés chaque année au 1er mars suivant la formule ci-dessous :

$$F N = F N-1 \times (0,1 + 0,8 \text{ ISC} + 0,1 \text{ PSD})$$

Où :

**F N** = Frais de l'année N, après actualisation

**F N-1** = Frais de l'année N-1

**ISC** = évolution en pourcentage de l'indice "salaire et charges" publiés par l'ISPF, entre le mois de décembre de l'année N-2, et le mois de décembre de l'année N-1

**PSD** = évolution en pourcentage de l'indice "Produits et Services Divers" publié au Journal Officiel de la Polynésie française, entre le mois de décembre de l'année N-2, et le mois de décembre de l'année N-1

## ÉNERGIE EN MOYENNE TENSION

### ÉNERGIE\*

Désignation	Tranche	Prix unitaire (XPF HT / kWh)
Tous Usages MT Jour (07H00 à 20H59)	Tranche 1 : 0 à 18 000 kWh/mois	24,63
	Tranche 2 : Au-delà de 18 000 kWh/mois	26,10
Tous Usages MT Nuit (21H00 à 06H59)	Tranche 1 : 0 à 18 000 kWh/mois	21,67
	Tranche 2 : Au-delà de 18 000 kWh/mois	23,15

### DONT REDEVANCE

Transport TEP	Pour l'ensemble des communes de Tahiti Nord	2,75 XPF/kWh
---------------	---	--------------

### PRIME D'ABONNEMENT MENSUELLE

≤ 200 kVA	1 672 XPF x kVA
> 200 kVA	1 355 XPF x kVA

### TAXES

Taxes Municipales	Applicables dans chaque commune	
	sur Redevance Transport TEP	0%
	sur Énergie	5%
	sur Prime d'Abonnement	5%
T.V.A.	sur Avance Sur Consommation	5%
	Contribution de Solidarité sur l'Électricité (CSE)	6,30XPF/kWh
	Autres	
	Contribution pour la Solidarité (CPS) sur Énergie, Prime d'abonnement et Avance Sur Consommation	1%

### AVANCE SUR CONSOMMATION

Tarif Tous usages MT  
 $ASC = 100 \times P \times kVA$   
 soit : 3 900 XPF HT x kVA

P = 39,00

#### Contacts Utiles :

Infos Conseils : **40 86 77 86** - Dépannage : **40 54 32 10**

Par courrier : EDT ENGIE - BP 8021 - 98702 FAA'A PUURAI

Par mail : [clientele@edt.engie.com](mailto:clientele@edt.engie.com) - En ligne : [www.edt.pf](http://www.edt.pf) - Facebook : **EDT ENGIE**

## ANNEXE 2 : BORDEREAU DES FRAIS NON DIRECTEMENT LIÉS À LA FOURNITURE D'ÉNERGIE (MOYENNE TENSION)

Applicable au 1<sup>er</sup> mai 2022

PRESTATIONS	MONTANT HT (en XPF)	MONTANT TTC (en XPF)
<b>Prestations liées au Contrat d'Abonnement</b>		
<b>Frais de gestion du contrat d'abonnement</b> (souscription, modification, résiliation)		Non facturé
<b>Edition des documents clients</b> (souscription, modification, résiliation)		Non facturé
<b>Frais de gestion d'un échéancier de paiement</b> (mise en place, suivi)		Non facturé
<b>Pénalités et interventions pour impayés</b>		
<b>Frais de relance pour impayés</b> <sup>(1)</sup> (Envoi d'un courrier en recommandé simple)	516	<b>547</b>
<b>Frais de coupure pour impayés au compteur</b> (Déplacement et intervention de coupure, Déplacement et intervention de reconnexion le jour ouvré suivant le règlement)	9 108	<b>9 654</b>
<b>Prestations diverses</b>		
<b>Frais de contrôle comptage par étalonnage</b> (Déplacement et pose et dépose d'un enregistreur ou compteur témoin)	12 314	<b>14 038</b>
<b>Frais de fraude</b>		
<b>Frais de fraude au compteur</b> (Déplacement et intervention de coupure, constitution d'un dossier et traitement administratif)	30 000	<b>34 200</b>
<b>Frais de fraude avec changement de compteur</b> (Déplacement et intervention de coupure, constitution d'un dossier et traitement administratif, et remplacement du panneau de comptage)		Sur frais réels selon rapport de remise en conformité
<b>Autres services clientèle</b>		
<b>Abonnement à l'agence en ligne edt.pf</b>		Non facturé
<b>Services liés à l'Auto-relève</b>		Non facturé
<b>Abonnement à l'application mobile</b>		Non facturé
<b>Abonnement aux SMS infos EDT</b>		Non facturé
<b>Envoi mensuel par mail de la facture (e-facture)</b>		Non facturé
<b>Impression ou envoi de duplicata de facture</b>		Non facturé

(1) Cette valeur est actualisée à chaque changement du tarif correspondant par les services postaux.

Les frais ci-dessus sont actualisés chaque année au 1er mars suivant la formule ci-dessous :

$$F N = F N-1 \times (0,1 + 0,8 \text{ ISC} + 0,1 \text{ PSD})$$

Où :

**F N** = Frais de l'année N, après actualisation

**F N-1** = Frais de l'année N-1

**ISC** = évolution en pourcentage de l'indice "salaire et charges" publiés par l'ISPF, entre le mois de décembre de l'année N-2, et le mois de décembre de l'année N-1

**PSD** = évolution en pourcentage de l'indice "Produits et Services Divers" publié au Journal Officiel de la Polynésie française, entre le mois de décembre de l'année N-2, et le mois de décembre de l'année N-1

## PRIX DES FORAITS BRANCHEMENT TAHITI NORD AU 01/05/2023

Type de branchement	Type de forfait	Montant HT	Montant TTC
Branchement aérien	BRANCHEMENT AERIE MONOPHASE Sans poteau, avec coffret façade	77 238	88 051
	BRANCHEMENT AERIE PROVISOIRE Branchement aérien de chantier y compris l'intervention de dépose	113 806	129 739
	BRANCHEMENT AERIE TRIPHASE Sans poteau, avec coffret façade	94 330	107 536
	BRANCHEMENT AERIE TRIPHASE PROVISOIRE Sans poteau, avec coffret façade, y compris dépose	113 463	129 348
	BRANCHEMENT AERIE Avec poteau et coffret façade	248 576	283 377
	BRANCHEMENT AERIE TRIPHASE Avec poteau et coffret façade	273 976	312 333
	BRANCHEMENT AERIE Avec 2 poteaux et coffret façade	404 454	461 078
	BRANCHEMENT AERIE TRIPHASE Avec 2 poteaux et coffret façade	438 019	499 342
Branchement aéro-souterrain	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 10 ml. sans poteau et avec coffret sur socle	143 398	163 474
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 10 ml. sans poteau et avec coffret encastré	126 559	144 277
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 10 ml. avec poteau et avec coffret sur socle	318 003	362 524
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 10 ml. avec poteau et avec coffret encastré	301 164	343 327
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 10 ml. avec 2 poteaux et avec coffret sur socle	388 473	442 859
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 10 ml. avec 2 poteaux et avec coffret encastré	478 465	545 450
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 35 ml. sans poteau et avec coffret sur socle	171 199	195 166
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN DOUBLE Ligne < 35 ml. sans poteau et avec coffret sur socle	200 246	228 280
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 35 ml. sans poteau et avec coffret encastré	149 581	170 522
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 35 ml. avec poteau et avec coffret sur socle	354 568	404 207
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 35 ml. avec poteau et avec coffret encastré	324 124	369 502
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 35 ml. avec 2 poteaux et avec coffret sur socle	451 377	514 570
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 35 ml. avec 2 poteaux et avec coffret encastré	501 486	571 694
Branchement souterrain	BRANCHEMENT SOUTERRAIN Ligne < 1 m. coffret sur socle existant	70 415	80 273
	BRANCHEMENT SOUTERRAIN Ligne < 10 m. avec coffret sur socle	144 105	164 279
	BRANCHEMENT SOUTERRAIN Ligne < 35 m. avec coffret sur socle	172 718	196 898
	BRANCHEMENT SOUTERRAIN DOUBLE Ligne < 35 m. avec coffret sur socle	210 808	240 322
Déplacement	DEPLACEMENT D'UN COMPTEUR < 5m.	63 567	72 466
	POSE PANNEAU DE COMPTAGE	36 509	41 620
Changement de puissance	PASSAGE TRIPHASE EN MONOPHASE Sans modification du branchement aérien ou souterrain	43 913	50 061
	PASSAGE MONOPHASE EN TRIPHASE Sur branchement souterrain	43 211	49 261
	PASSAGE MONOPHASE EN TRIPHASE Sur branchement aérien	103 565	118 064
Déplacement	DEPLACEMENT D'UN POTEAU	125 819	143 434
Étude	FORFAIT ETUDE BRANCHEMENT	10 715	12 215
Solaire	RACCORDEMENT INSTALLATION SOLAIRE Sur compteur monophasé / triphasé existant bi-directionnel	79 965	91 160
	RACCORDEMENT INSTALLATION SOLAIRE Sur compteur monophasé / triphasé existant à changer	85 251	97 186
	RACCORDEMENT INSTALLATION SOLAIRE Sur compteur ZMD existant	64 824	73 899